

La souveraineté territoriale, état de fait ?

Par **Brauline**, le **03/11/2016** à **16:45**

Bonsoir à tous,

Je rédige en ce moment un cas pratique dans lequel il est question de déterminer, entre deux états, lequel exerce sa souveraineté sur un territoire donné.

Ma question est la suivante : si un état prend des actes de souveraineté et exerce tous les aspects de celle-ci sur un territoire donné sans pour autant que cette souveraineté ne lui soit reconnue légalement au regard du droit international peut on dire qu'il exerce sa souveraineté sur celui ci ? Ou la notion d'exercice de la souveraineté est elle conditionnée par la légitimité de celle ci ?

Merci par avance et bonne soirée